

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

1^{re} SESSION, 43^e LÉGISLATURE, ONTARIO
2 CHARLES III, 2024

Projet de loi 173

Loi concernant la violence entre partenaires intimes

Coparrains :

Député(e) K. Wong-Tam

M^{me} L. Gretzky

Député(e) J. Andrew

M^{me} P. Sattler

Projet de loi de députés

1^{re} lecture 7 mars 2024

2^e lecture

3^e lecture

Sanction royale



Loi concernant la violence entre partenaires intimes

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Épidémie de violence entre partenaires intimes

1 Le gouvernement de l'Ontario reconnaît que la violence entre partenaires intimes est une épidémie en Ontario.

Entrée en vigueur

2 La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2024 sur l'épidémie de violence entre partenaires intimes*.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi édicte la *Loi de 2024 sur l'épidémie de violence entre partenaires intimes*. La Loi exige que le gouvernement de l'Ontario reconnaisse que la violence entre partenaires intimes est une épidémie en Ontario.